

<http://www.ujfp.org/spip.php?article1196>



**Quelques questions qui se  
posent à propos du Gala  
organisé à Paris en l'honneur  
des gardes frontière israéliens  
le 21 janvier 2007, parrainé par  
le ministère de la Défense  
israélien.**

Date de mise en ligne : vendredi 19 janvier 2007

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

Ce corps de police dit « MAGAV » (selon les initiales hébraïques) est responsable selon les organisations israéliennes des Droits de l'Homme, comme Betsalem et ACRI de répression harcèlement, coups et blessures, et meurtres dans les Territoires Occupés Palestiniens comme sur le territoire israélien. Ces organisations enregistrent chaque mois des dizaines de plaintes et témoignages. Ces unités harcèlent la population sur les 750 barrages de Cisjordanie et à Gaza, et sont responsables de dizaines de meurtres de civils non armés, et non recherchés : ce matin même 18 janvier une petite fille de 10 ans est en état de « mort clinique » à l'hôpital à la suite d'un tir de « garde frontière » dans le village d'Anata près de Jérusalem-Est.

Ce corps de police qui ne respecte ni la législation israélienne, ni le droit humanitaire, ni les conventions et normes internationales, peut-il être le bienvenu sur le territoire français, sans vérification ni restriction ? La France, État de droit, peut-elle prendre le risque réel de laisser entrer impunément sur son territoire un ou des responsables de crimes ?

Admettrions-nous aujourd'hui la réception en France, dans un cadre public ou privé, d'une unité de police américaine basée en Irak, comme hier un gala pour la Police de l'Apartheid sud africain ?

Permettre des unités du MAGAV sur le territoire français n'est ce pas autoriser l'apologie de ses crimes commis le plus souvent dans l'impunité ? Et n'est ce pas lui apporter une garantie supplémentaire ?

Le fait que ce gala soit organisé dans le domaine privé exonère-t-il de cette responsabilité ? La loi ne s'applique-t-elle pas à tous en France ?

La tolérance complaisante accordée à des événements comme les galas en l'honneur d'une armée d'occupation (chaque année sont organisés à Paris et en Province des galas avec collecte de fonds en faveur de la Police des Frontières, de l'armée de l'air israélienne et « pour le bien-être du soldat israélien ») en cultivant dans le public français le sentiment d'un accord tacite avec les exactions commises par cette armée est constitutive de trouble à l'ordre public.

L'affiche de l'association française organisatrice « Migdal » mentionne : « Le Magav se bat pour moi, mon coeur bat pour le Magav. » Cet amalgame entre Israël et Juifs français voulu par des groupes communautaires juifs qui se comportent en « pompiers pyromanes » constitue à la fois un danger pour les Juifs français en les identifiant de gré ou de force à une politique et des actes sur lesquels ils n'ont pas de prise, mais surtout un danger pour la cohésion sociale de la république. En cela il est aussi perturbateur de l'ordre public.

La complicité des autorités françaises dans l'étranglement financier du peuple palestinien et de sa direction élue, dans l'impunité accordée à Israël au mépris des décisions internationales (comme celle de la Cour internationale de justice de La Haye sur l'édification du Mur, et qui engage la France), doit elle aller jusqu'au soutien affiché à la police et l'armée israéliennes d'occupation ?

Autant de questions que nous pensons devoir poser aux citoyens de notre pays soucieux du respect des lois et de justice.

Quant à nous nous manifesterons notre opposition à ce blanc seing donné aux escadrons des gardes frontières israéliens, le 21 janvier 2007, devant le Bataclan, à 19h.

*Signataires :*

*Association France Palestine Solidarité - AFPS*

*Union Juive Française pour la Paix - UJFP*

*Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien - CCIPPP*

*Union Générale des Etudiants Palestiniens en France -GUPS*

*Femmes en Noir Paris.*